



Prévention + Recherche
Association reconnue d'utilité publique

Cher Président, Cher Délégué régional, Cher Responsable de Club Cœur et Santé,

Dans le cadre de la propagation du coronavirus, la Fédération Française de Cardiologie a pris la décision de suspendre l'ensemble des activités susceptibles d'exposer les populations à risque et d'annuler Les Parcours du Cœur grand public, scolaires et en entreprises initialement prévus au premier semestre 2020.

Nous vous demandons, par mesure de précaution, d'arrêter toute activité impliquant directement les membres des Clubs Cœur et Santé (notamment la phase III) au sein des Associations Régionales de Cardiologie et des Clubs Cœur et Santé.

Nous sommes conscients de l'impact d'une telle mesure. Cependant, la situation nous appelle à la plus grande prudence afin de protéger les personnes les plus fragiles.

Aussi, je vous remercie de votre engagement dans l'application stricte de cette mesure préventive et provisoire.

N'ayant pas de visibilité sur l'évolution du coronavirus, nous préconisons l'arrêt des activités jusqu'à fin juin prochain.

Par ailleurs, en cas de décision préfectorale de confinement, l'Association Régionale de Cardiologie doit s'assurer que le club concerné a bien arrêté toutes ses activités.

Concernant les salariés du Club, merci de bien vouloir les informer qu'ils doivent prendre contact avec le médecin de l'ARS locale pour obtenir un arrêt de travail.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Dans la continuité de ce message, je vous invite à suivre les informations et à appliquer les consignes communiquées et mises à jour régulièrement par le gouvernement sur le site internet suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Bien cordialement,

Professeur Alain Furber
Président de la Fédération Française de Cardiologie



Fédération Française de Cardiologie
5, rue des Colonnes du Trône
75012 Paris



Association reconnue d'utilité publique, la Fédération Française de Cardiologie mène ses actions sans subvention de l'État. Ses moyens financiers proviennent exclusivement de la générosité du public (dons, legs, donations, assurances-vie...)